

# COMPTE RENDU

CSE ordinaire du 26 juin 2025

## Consultation sur la généralisation d'Avenir Pro

### Déclaration des élus CGT :

Les élus au CSE doivent aujourd'hui se prononcer sur le dispositif « Avenir Pro ». Ce dispositif, apparu en 2022, s'est greffé sur la réforme des lycées professionnels. Cette réforme prévoit l'intervention du CEP sur du temps dédié, en réduisant le temps scolaire des lycéens. Ce temps peut être confié à FT, aux Missions Locales, à l'Éducation Nationale elle-même ou à des prestataires. Jusqu'à juin de cette année, les ETP consacrés par FT à Avenir Pro étaient compensés par le FSE. Alors qu'on nous annonce la volonté de généraliser ce dispositif et donc d'y consacrer davantage d'ETP, le FSE se retire du financement, laissant à FT ou aux Milo le poids de cette charge. En outre, Avenir Pro s'intégrant à l'ODS globale, il devient une activité « comme les autres », au planning, avec les conséquences qui en découlent sur la charge de travail déjà lourde des agents.

La **CGT** s'inscrit contre la volonté gouvernementale de faire primer la notion d'employabilité dans les parcours de formation en vue de former de la chair à patrons et non de futurs citoyens. Aux fils et filles de bonnes familles, les études supérieures, aux enfants des classes populaires, les certifications. Pour la **CGT**, la voie professionnelle doit former l'individu, le citoyen, le travailleur.

Le rapport d'évaluation de Sciences Po, pour favorable qu'il soit au dispositif admet dans ses conclusions (page 42) : « *les interventions des conseillers de FT sont susceptibles d'influencer les poursuites d'étude des élèves. Il apparaît effectivement qu'Avenir Pro conduit à une diminution de 11 points de pourcentage du taux de poursuite d'études [...].* »

La **CGT** reconnaît la nécessité de venir en aide aux élèves dans leurs recherches de stages mais pas au détriment des poursuites des cursus pour répondre aux seuls besoins immédiats des entreprises. Elle considère que des moyens adéquats devraient être alloués par l'Éducation Nationale et que cette mission ne relève pas de France Travail. France Travail qui, de surcroît, devra effectuer cette mission au détriment de ses missions originelles, de ses usagers, des conditions de travail de ses agents.

Les **CGT Educ'Action** et **France Travail**, attachées à la valeur émancipatrice de la formation, demandent le retrait de la réforme et le renforcement de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour ces raisons, les élus **CGT** ont voté **CONTRE** la généralisation du dispositif Avenir Pro.

**Pour** : 7 voix (CFDT et CFE-CGC).

**Contre** : 15 voix (**CGT**, FO, FSU et SNAP).

## Délibérations sur le remplacement de deux RP de la DT 76 Rouen

Les deux délibérations, adoptées à l'unanimité, actent que :

- Virginie Michel (FO) est remplacée par Isabelle Gendron (FO).
- Laurence Thireau (SNAP) est remplacée temporairement par Franck Volf (SNAP).

## Information sur la poursuite de l'harmonisation des activités au sein de la DAP

La direction indique continuer le rééquilibrage de la charge de travail et l'harmonisation des activités entre les deux plateformes.

Un des éléments, est le transfert des activités de l'Orne, jusqu'ici gérées par la DAP de SER, vers la DAP de Caen... pour éviter d'avoir à renforcer l'équipe de SER !

La **CGT** demande par qui la saisie de la planification des ateliers sera faite à terme ?

Cette saisie sera réalisée à terme par un robot mais d'après les informations que la **CGT** a obtenues, ce robot n'est pas très efficace et génère pour le moment un surcroît de travail !

Il est indiqué que les agences récupèrent les jugements prud'hommaux. La **CGT** demande quand et comment seront formés les conseillers à l'accueil quand les personnes les solliciteront ?

La direction dit qu'il faut voir avec le réseau, et qu'en soit ces demandes sont plus ou moins déjà présentes en accueil. Ils vont tenter de « renforcer » en « acculturant » sur la question du contentieux.

La direction indique que « l'évolution de la charge induite par les activités prises en charge par les DAP est globalement en baisse ». La direction illustre : 3949 file indemnisation -76%, 3949 file placement -22%. La **CGT** demande comment expliquer cette baisse ?

La direction nous répond que cette baisse s'explique par une meilleure identification des DE qui permet le traitement de l'appel directement par leur agence de suivi. **Pour la CGT, il ne s'agit pas vraiment une baisse d'activité, c'est un transfert de charge vers l'agence !** Ça n'enlève pas que les collègues en plateformes continuent de prendre en charge beaucoup d'activités, notamment : les factures de formation +62%, l'ASS +7% et les livrables de prestations +5%.

### CRE et décret sanction :

A la suite de la FSU, la **CGT** est intervenue sur la consigne passée aux équipes CRE de sanctionner à 80% les allocations pour un mois au mépris du décret qui individualise la sanction en fonction de la situation des privés d'emploi. C'est une décision unilatérale de la direction en région. La **CGT** a indiqué son désaccord total et a souligné le fait que notre établissement est hors-la-loi !

### Focus sur les fiches de signalement :

A titre d'information, les élus-es **CGT** ont étudié les 337 fiches EDIS usagers, agressions comportementales ou verbales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- 100 concernent le contentieux, la saisie arrêt, l'IPR et le calcul des droits.
- 13 fiches concernent le RSA.
- 12 la formation.
- 6 l'ASS.
- 5 les inscriptions automatiques
- 2 les aides à la mobilité et le permis.

A la **CGT** on le sait, la violence envers les agents France Travail vient d'abord du mauvais traitement administratif, des réglementations qui durcissent l'indemnisation ou l'inscription. Cette fois encore, la DR réorganise des services de façon parcellaire, sans vision globale pour les agents du réseau notamment.

## Retour sur les CSSCT des 12 et 19 juin 2025

La CSSCT du 19 juin a été réalisée en présence du référent régional risque psycho sociaux de l'inspection du travail et de l'inspectrice chargée de la DR de Rouen. Nous avons pu aborder les fiches RPS collectives mais aussi les fiches individuelles quand elles sont nombreuses dans une agence ou un service (plus de deux fiches dans une agences peut nous alerter).

La **CGT** est intervenue sur la question du temps de travail du personnel de nettoyage dans les agences concernées par le tour de France. Les prestataires veulent enlever des heures aux employées concernées. La **CGT** demande un report de ces heures pour que les salariées ne soient pas pénalisées. La direction va se mettre en lien avec Arc en ciel en ce sens.

La **CGT** est intervenue sur le nouveau décret en cas de fortes chaleurs. Ce [décret](#) demande aux employeurs d'adapter les conditions de travail lors des seuils jaunes, oranges et rouges. Pour le moment France Travail ne s'est pas de mis en conformité. La direction indique que la note pour les fortes chaleurs et en cours d'actualisation à la DG.

## Point RH

**CCPLU :** L'accord pré-électoral pour les élections pour les agents de droit public est ouvert à signature du 23/06 au 30/06. Le premier tour aura lieu du 18/11 au 27/11.

**Mortagne :** La direction nous informe sur la situation liée à une usagère qui a proféré des menaces suite à un TP très important. Un agent de sécurité a été positionné.

## Réclamations CGT

**Rouen Aubette:** Lors des CSE précédents la CGT est intervenue sur la problématique des effectifs de Rouen Aubette. Au dernier CSE, la direction a annoncé l'ouverture d'un poste CDDE. Cette ouverture de poste ne répond pas aux difficultés de l'équipe entreprise qui accuse un départ en retraite en avril 2025 et une mutation au 30 juin, la **CGT** demande l'ouverture de 2 postes pour l'équipe CDE.

Un poste sera ouvert pour l'équipe entreprise à la BDE de juillet. Le compte n'y est pas, nous attendons davantage de précision de la direction.

**PA 60:** La **CGT** demande à quel moment la direction envoie-t-elle le guide aux agents concernés ?

Le guide est sur l'intranet. L'agent peut en échanger avec son N+1. **Il n'a pas de proactivité de la part de la DR !**

**Don du sang:** La **CGT** est déjà intervenue sur les modalités Horoquartz dans le cadre du don du sang. Outre que plusieurs régions poursuivent ce dispositif et en font la promotion, la proposition de loi a été adoptée à l'Assemblée nationale le 5 juin 2025. La CGT renouvelle donc sa demande.

Les informations, en rapport avec la réglementation en vigueur sont sur le site de France Travail, la direction sera attentive aux changements. Et ?

**MUTEX:** Concernant MUTEX et les prestations de la prévoyance, la **CGT** alerte et demande que le dossier de M. X soit solutionné rapidement car cela fait 6 mois qu'il attend un versement et qu'à ce jour seule la prestation invalidité lui est versée. La **CGT** espère que c'est le seul cas en cours...

La réponse est arrivée le même jour que le CSE, le problème serait réglé.

**Badges :** plusieurs agents se plaignent du bruit que font les badges pour ouvrir les portes dites de sécurisation. Pour les collègues dont les bureaux sont à côté de ces portes, c'est source de fatigue. Où en sommes-nous ? Quel est le retour de la DG ?

La DG s'oppose à la désactivation pour les malvoyants. Le son a été baissé au maximum dans certaines agences en test et la direction reviendra vers nous.

**Avis Google :** La **CGT** est sollicitée par des collègues qui sont choqués de voir que des avis Google nommant des conseillers restent visibles lors d'une simple consultation. Nous avons constaté que la plupart du temps l'établissement répond au commentaire de la façon suivante « Toutefois, conformément à la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD) et pour des raisons évidentes de sécurité, aucune information à caractère personnel ne doit être mentionnée dans ces avis (notamment le nom d'un conseiller). Aussi, pourriez-vous modifier votre commentaire en supprimant le nom du conseiller, même en cas de situation difficile rencontrée. »

Toutefois, certains commentaires nominatifs (question anonymisée pour respecter l'anonymat des conseillers) perdurent :

Ex: " *Inutile, irrespectueux... M. S. doit être sacrément agacé par son emploi pour être aussi non châlent. Je venais simplement pour des renseignements. »*

« *J'ai été reçu par une Madame P. qui a esquivé de vouloir travailler en guichet en me renvoyant vers internet...*

*j'ai eu le même cas à Caen 14 par une Madame D. est-ce utile de se déplacer dans une agence pôle emploi ? »*

Il y a également bon nombre de commentaires insultants : « *une belle bande de bons à rien...* », « *Des incompetents et des voleurs ! Une honte !* », « *Franchement changer de métier bande de feignant que vous êtes* », « *L'élite de l'incompétence française réuni en ce lieu* », « *Plus inutile que vous ? ça n'existe pas.* » « *Des feignants qui trouvent toujours une excuse, et quand on a réponse à tout, ils ont la flemme de travailler.* » « *Des aides à la formation et permis à la tête du client ... ou alors peut être à la taille du pot de vin ?* » « *J'ai rarement vu des bras cassés pareil* » « *Une belle brochette de feignasse* ».

Qu'entend faire la direction pour faire supprimer ou anonymiser les commentaires nominatifs sur tous les sites et services ? Qu'entend faire la direction pour faire modérer les commentaires insultants sur tous les sites et services ?

La gestion des avis Google est faite par la DG et une demande est faite pour retirer le nom des agents en cas de commentaire malveillant. En revanche les avis sont à la main de l'entreprise Google et ils ont le droit de conserver l'avis. La **CGT** demande que l'on supprime ce système de notation. Mais la direction n'a pas la main sur ces outils.

**Le prochain CSE ordinaire aura lieu le 24 juillet.**

**N'hésitez pas à interpeler vos élus CGT pour toutes remarques et questions.**